



APPEL À PROJETS POUR LA SLGRI FLUVIALE

La vallée du fleuve Charente d'Angoulême à Saintes concentre des enjeux importants exposés au risque d'inondation : plus de **7 000 personnes et 4 000 emplois** sont concernés par une crue centennale. Dans le cadre

de la Directive Inondation, ce territoire figure parmi les 122 Territoires à Risque Important identifiés par l'Etat français. Une **Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI)**, portée par l'EPTB Charente, en lien avec les services de l'Etat et en concertation avec les parties prenantes, a été **approuvée en fin d'année 2016**.

Afin de traduire les orientations de la SLGRI en actions nouvelles, l'EPTB Charente a lancé en avril 2018 un **appel à projets de gestion du risque d'inondation, portant sur le territoire à risque important ainsi que sur l'ensemble du bassin versant amont**. Il a été diffusé auprès de 130 parties prenantes (communes, intercommunalités, syndicats de rivières, départements, ...). Il se décline autour de quatre champs d'actions :

- 1 Connaissance et culture du risque inondation
- 2 Gestion de crise
- 3 Réduction de la vulnérabilité
- 4 Gestion des capacités d'écoulement et ralentissement dynamique

La labellisation du programme d'actions de la SLGRI ouvrira droit aux **aides de l'État au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs** (sous réserve des règles d'attribution). L'objectif est de constituer ce programme **pour la fin de l'année 2018**.

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.fleuve-charente.net/actualites/appe-a-projets-prevention-des-inondations-fluviales.html

ÉVOLUTION STATUTAIRE DE L'EPTB CHARENTE

L'EPTB Charente, structure porteuse du **PAPI Charente & estuaire**, porte sur le bassin de la Charente plusieurs programmes d'actions cohérents et partagés (programme de restauration des poissons migrateurs, plan de gestion des étiages, etc.), l'élaboration de documents de planification (SAGE, SLGRI, etc.) et le développement d'outils et de connaissances.

Les réformes territoriales récentes (lois MAPTAM, NOTRe) ont modifié de façon importante la répartition des compétences liées à l'eau entre les différents échelons de collectivités. Elles ont amené l'EPTB Charente à engager une démarche d'évolution statutaire en juin 2016. Initialement constitué en institution interdépartementale depuis sa création en 1977 par les Départements de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne, l'EPTB Charente a ainsi évolué en syndicat mixte ouvert par arrêté du 21 juillet 2017. Ses statuts ont été modifiés par arrêté du 9 janvier 2018 pour permettre l'adhésion de la Région, des EPCI à fiscalité propre et des syndicats de rivière. D'ores et déjà, 14 EPCI ont délibéré pour adhérer à l'EPTB Charente, participer à sa gouvernance et à la définition de ses orientations, pour une gestion cohérente et solidaire de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Charente.



EPTB Charente
Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

ÉDITO



Jean-Claude GODINEAU
Président de l'EPTB Charente

L'avenant à la convention-cadre du PAPI Charente & Estuaire, signé le 10 avril 2018, va entrer maintenant en phase de mise en œuvre. A cette occasion, j'ai le plaisir de vous proposer cette lettre d'information n°8, bénéficiant d'une identité graphique rafraîchie. Je profite également de cet éditorial pour exprimer mon soutien aux communes et riverains touchés par les épisodes orageux de la fin du printemps. Ces événements ont mis en exergue, sur tout le bassin versant de la Charente, un phénomène à mieux considérer localement, de surcroît dans un contexte de changement climatique : celui des ruissellements soudains provoqués par des abats pluviométriques d'intensité exceptionnelle. Restons mobilisés pour la prévention de tous les risques d'inondation !

INOND' ACTIONS

La lettre d'information du **PAPI Charente & Estuaire**



L'avenant au PAPI Charente & Estuaire est signé

L'avenant n°1 à la convention-cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente & Estuaire a été **signé le 10 avril 2018 à Rochefort** par M. Fabrice Rigoulet-Roze, Préfet de la Charente-Maritime, M. Alain Rousset, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, M. Lionel Quillet, Vice-Président du Département de la Charente-Maritime, M. Hervé Blanché, Président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et M. Jean-Claude Godineau, Président de l'EPTB Charente, ainsi que par dix autres collectivités (intercommunalités, communes, syndicats de bassin versant).

l'information préventive des populations, des études de gestion des écoulements fluviaux, de la réalisation de l'ouvrage de décharge sur la rivière Anguienne à Angoulême, des révisions de Plans de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRI)...

Le PAPI Charente & Estuaire permet dans sa globalité de mobiliser plus de **40 % de financement de l'Etat, près de 20 % de financement de la Région Nouvelle-Aquitaine et près de 20 % de financement du Département de la Charente-Maritime.**

La signature de l'avenant acte **l'intégration dans ce PAPI de près de 31 M € de projets, à l'horizon 2023 :**

- Réalisation de diagnostics de vulnérabilité du bâti dans l'estuaire de la Charente,
- Confortement des digues de premier rang dans l'estuaire de la Charente,
- Réalisation de sept opérations de protection localisée des enjeux qui concernent trois secteurs à Rochefort, un à Tonnay-Charente, un à Vergeroux et deux à Fouras,
- Poursuite de l'animation du programme, de

LES SIGNATAIRES

État, EPTB Charente, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Charente-Maritime, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême, Communauté d'Agglomération de Saintes, Communauté de Communes des Vals de Saintonge, Communauté de Communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge, Ville de Rochefort, Ville de Saintes, Commune de Port-des-Barques, Commune d'Échillais, Syndicat Mixte du bassin de la Boutonne (SYMBO), Syndicat Mixte des bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède et du Coran (SYMBA).



COUP D'ŒIL SUR LE BASSIN VERSANT

La Charente en crue à Taillebourg (2 février 2018)

Lettre d'information publiée par :



5 rue Chante Caille - ZI des Charriers - 17100 SAINTES
 Tel : 05 46 74 00 02
 E-mail : eptb-charente@fleuve-charente.net
 Site : www.fleuve-charente.net



Directeur de publication : Jean-Claude GODINEAU, Président
Rédacteur : Stéphane LEMESLE, chef de projet « prévention des inondations »
Crédits photos : EPTB Charente sauf mention contraire
Conception : Aggelos@saintes
Impression : Document Concept 17

Avec la participation financière de



SOMMAIRE



Travaux de protection au Martrou à Echillais



Guide sur les « repères d'inondations »



Ouvrage sur l'Anguienne à Angoulême



Visite en Vendée sur la gestion des digues



- Appel à projets pour la SLGRI fluviale
- Evolution statutaire de l'EPTB Charente

PAPI CHARENTE & ESTUAIRE : DU PROGRAMME À L'ACTION SUR LE BASSIN VERSANT DE LA CHARENTE



OUVRAGE DE PROTECTION

Travaux de protection au Martrou à Échillais

Les travaux ont été engagés en avril 2018 par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO). Ils consistent à mettre en œuvre, en berge de la Charente, un dispositif de protection permettant de se prémunir jusqu'à un niveau équivalent à celui induit par les conditions marines de la tempête Martin de décembre 1999 (les contraintes du site ne permettant pas d'envisager une protection supérieure).

- L'opération se déploie en deux phases :
- La première, réalisée cette année, concerne l'implantation au droit de la cale de mise à l'eau d'un muret béton équipé de portes étanches amovibles et permettant donc de maintenir l'usage de la cale. En parallèle, une reprise du réseau pluvial et des ouvrages de rejet en Charente est effectuée.
 - La seconde phase sera conduite en 2019, à l'achèvement des travaux de restauration du pont Transbordeur, en raison de l'impossible concomitance des chantiers. Elle prévoit l'aménagement d'un merlon de terre dans le



prolongement à l'ouest du muret de la cale, le rechargement à niveau du chemin en rive, le soutènement ainsi que la protection contre l'érosion du tronçon de berge actuellement sujet à affaissement.

En complément, pour gérer des événements climatiques susceptibles d'entraîner des surverses au-dessus du dispositif, les habitations de ce site du Martrou seront équipées de batardeaux.

- 1 Muret en béton matricié au niveau de la cale
- 2 Réserve dans le muret pour les portes étanches

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION :

- 20% CARO
- 40% État
- 20% Département 17
- 20% Région

OUVRAGE DE PROTECTION

Ouvrage sur l'Anguienne à Angoulême

La rivière Anguienne, affluent en rive gauche du fleuve Charente à Angoulême, canalisée depuis les années 1970 dans sa partie aval, avait été calibrée pour absorber une crue de fréquence décennale. Mais en cas de mise en charge de la conduite et en raison de la présence du remblai routier de la rue de Bordeaux, il a été évalué que la zone inondable d'une crue centennale irait au-delà de l'enveloppe hydro-géomorphologique sur le secteur en amont immédiat de la rue de Bordeaux. De nombreuses habitations seraient alors impactées par des hauteurs d'eau parfois très importantes.

Un ouvrage de décharge hydraulique a donc

été percé dans le remblai routier, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême en fin d'année 2017 et début d'année 2018. Il permettra, en cas de forte crue de la rivière Anguienne, de délester le lit majeur barré par ce remblai jusqu'alors infranchissable, et d'abaisser considérablement la ligne d'eau dans la zone urbanisée.

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation, prescrit par le Préfet, est par ailleurs en cours d'élaboration sur l'Anguienne, en vue de réglementer l'urbanisation en fonction du niveau d'exposition au risque.



- 1 Vue de l'ouvrage de décharge depuis l'amont
- 2 Zone de dissipation en sortie d'ouvrage

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION :

- 60% Grand Angoulême
- 40% État

CONSCIENCE DU RISQUE

Guide sur les « repères d'inondations »

Près de 170 repères de crues et de submersions marines ont été positionnés par l'EPTB Charente, le syndicat mixte du bassin de la Boutonne (SYMBO) et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, dans plus de 80 communes du bassin versant.

Afin de valoriser ces nouveaux repères ainsi que les marques historiques des niveaux d'inondation recensées sur le territoire, l'EPTB Charente a produit un guide rassemblant l'essentiel des données sur ces repères :

- Localisation des repères (carte du bassin versant, plan de situation communal...),
- Fiches descriptives contenant notamment l'adresse, l'information altimétrique, la date de la crue, le type de repère (près de 300 fiches),
- Présentation de la démarche de pose de repères et de son objectif d'entretien de la mémoire du risque.



VOUS POUVEZ CONSULTER CE DOCUMENT EN LIGNE : www.fleuve-charente.net/domains/la-prevention-des-inondations-papi/projet/axe-1-connaissance-du-risque

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION :

- 50% EPTB
- 50% État

CONSCIENCE DU RISQUE

Visite en Vendée sur la gestion des digues

La pérennité de la stratégie de gestion du risque de submersion marine adoptée par les acteurs de l'estuaire de la Charente relèvera d'une gestion efficace et durable des ouvrages de protection, qu'il convient d'organiser.

d'une vingtaine de personnes, élus et techniciens des collectivités concernées, s'est ainsi déplacée en Vendée, dans la baie de l'Aiguillon, sur le territoire du bassin versant du Lay. Les échanges ont eu lieu en salle et sur le terrain, autour de sujets tels que l'organisation de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), les obligations réglementaires des gestionnaires de digues ou encore les modalités et moyens de surveillance, de gestion et d'entretien des ouvrages.



PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION :

- 50% EPTB
- 50% État

- 1 Visites de terrain, ici sur la digue du Plantin à la Fautte-sur-Mer
- 2 Echanges en salle

LES CHIFFRES CLÉS DU PAPI CHARENTE & ESTUAIRE

Montant conventionné

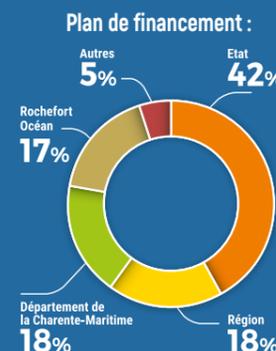
38,2 M€ HT

Calendrier du programme

2013-2023

15 signataires

53 actions programmées



QUELQUES INDICATEURS

19 actions achevées

19 actions en cours

90% des Plans Communaux de Sauvegarde obligatoires réalisés au 31/12/2017 (avant avenant)



du budget du programme initial consommé au 31/12/2017 (avant avenant)